

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1903)

**Heft:** 40

**Rubrik:** Correspondance des sections

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

délégués de la Société des peintres et sculpteurs suisses, qui a eu lieu à Berne les 27 et 28 juin derniers. Sous la rubrique « propositions individuelles », j'y trouve une remarque que M. Trachsel fait, à propos d'un vote du soussigné, sur la subvention aux musiciens, dans la séance du Conseil des Etats du 18 juin.

En m'appuyant sur le témoignage de mes collègues qui m'ont entendu, je suis obligé de vous dire que les assertions que M. Trachsel met dans ma bouche, prises à je ne sais quelle source, ne rendent ni mes paroles, ni leur sens.

Dans ces circonstances, vous voudrez bien comprendre avec quel sentiment j'ai pris connaissance des amabilités dont M. Trachsel m'a gratifié.

J'attends de votre loyauté l'insertion de ces lignes explicatives, dans la forme qu'il vous conviendra de leur donner.

Veuillez agréer, etc.

F. WINIGER, député aux Etats.

#### CORRESPONDANCE DES SECTIONS

La longueur du compte rendu de la discussion du crédit des Beaux-Arts nous empêche de donner en deux langues les correspondances des sections, nous les insérons dans le texte original et à la suite.

Lens par Granges (Valais), 11 nov. 1903.

La nouvelle section valaisanne de notre société s'est réunie pour la première fois à Sion, le 8 nov. dernier, afin de se constituer.

Ne comptant que cinq membres pour le moment, elle n'a nommé qu'un président (M. Ernest Biéler à Savièze sur Sion) et un secrétaire (M. Alb. Muret à Lens par Granges).

Je suis chargé de le porter à votre connaissance et de vous prévenir que la Section a décidé de se réunir une fois par mois pendant la saison d'hiver. Les collègues de passage en Valais seront toujours les bienvenus à nos séances, dont la prochaine aura lieu le 13 décembre à Sierre.

Alb. MURET.

\* \* \*

Paris, le 8 novembre 1903.

Nous avons reçu le n° 39 de *l'Art Suisse*. Naturellement, la nouvelle du rétablissement de la subvention de 100,000 fr. a fait un excellent effet sur les membres de la Section présents à la séance du lundi 2 novembre, mais il aurait été désirable qu'ils fussent plus nombreux.

En effet, j'ai quelque inquiétude au sujet de l'avenir de notre « Association des artistes suisses à Paris » et par conséquent de notre Section de la Société des peintres et sculpteurs. L'indifférence gagne malheureusement les membres et je vois presque toujours les mêmes visages, très peu nombreux, sept à dix en moyenne. Nous étions sept, en me comptant, le 2 novembre. Or, nous sommes 60 dans notre association, dont plus de 30 de la Section. Beaucoup n'ont jamais assisté à nos séances et n'ont jamais payé leur cotisation.

Dès la fondation de l'Association, j'avais prévu, ainsi que deux ou trois personnes, qu'elle ne vivrait probablement pas plus que les dîners suisses, réunions, etc., déjà fondés jadis et enterrés depuis longtemps.

L'expérience était faite pour les vieux, elle ne l'était pas pour les jeunes. On est venu en nombre au commencement, effet de nouveauté, et surtout aux banquets annuels, effet d'estomac, mais les séances ont peu à peu perdu. Lorsque j'ai été nommé président, je venais de faire une proposition qui était, en une certaine mesure, la condition de mon acceptation de la présidence. Elle demandait que les séances eussent lieu plus régulièrement, au commencement de chaque mois le premier lundi, (comme vous le demandez vous même), sans convocation spéciale pour chaque séance, — qu'elles fussent débarrassées, autant que possible, de l'appareil administratif, procès-verbaux, discussions d'articles de règlement qui les occupaient trop exclusivement et provoquaient seules les convocations. Aussitôt que cette partie officielle était terminée, on prenait son chapeau et on filait, plus ou moins à l'anglaise; il n'y avait ni intimité, ni conversations utiles.

Le changement fait, les séances ont pris beaucoup plus de cordialité et se sont prolongées en causerie, la partie officielle, limitée à la discussion indispensable des questions bonnes à étudier, n'avait pas lieu lorsque la matière manquait et les réunions prenaient un caractère familier permettant l'échange des idées entre artistes.

Mais il était un peu tard et tout cela n'a pas empêché que le nombre des membres présents diminue de plus en plus. Je ne sais même pas si nous serons en nombre suffisant à l'assemblée générale de notre association, du 7 décembre, pour prendre une décision quelconque soit pour l'Association, soit pour la Section qui fait corps avec elle et ne peut exister seule sans nécessiter, sauf erreur, une autorisation de la préfecture de police.

J'ai fait part aux 6 membres, présents le 2 novembre, de mes inquiétudes et de mon scepticisme déjà ancien au sujet de l'existence de notre Association-Section et je remettrai probablement le thème sur le tapis à notre assemblée.

Je ne puis donc, malheureusement, répondre à votre lettre comme je le voudrais; je ne puis qu'espérer une meilleure situation.

En tous cas, le journal a été distribué sans retard à tous les membres de la Section. Il remplit maintenant sa vraie mission.

Evert van MUYDEN.

\* \* \*

München, 11. November 1903.

In der ersten Wintersitzung unserer Sektion wurde vor Allem über unsere Zeitung debattirt. Man war allgemein der Ansicht, dass Sie mit dieser ersten Nummer sehr glücklich begonnen haben, dass die Auswahl des Stoffes die richtige sei und dass Sie in der ruhigen sachlichen Art, wie Sie das Einzelne behandeln, den richtigen Ton getroffen haben. Zugleich möchten wir Ihnen aber folgenden Wunsch aussprechen: Es sollte jeder Artikel in deutscher und französischer Sprache erscheinen. Ist dies bei einem Artikel aus irgend einem Grunde nicht möglich, so sollte, wenn er z. B. nur französisch erscheint, im deutschen Theile unbedingt durch eine Bemerkung darauf hingewiesen werden; ebenso im umgekehrten Falle. Am besten wäre es wohl, wenn überhaupt am Anfang oder am Ende der Nummer eine genaue Inhaltsangabe angebracht würde.

Endlich fanden noch die Neuwahlen des Vorstandes statt, die eine Wiederwahl des bisherigen Vorstandes ergaben.

Hochachtungsvoll

W. L. LEHMANN,  
Präsident der Sektion München.

Le sommaire du texte a dû être supprimé au dernier moment pour insérer, dans la manchette, le résultat du vote de la subvention. Il sera rétabli.

Berne, le 17 nov. 1903.

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre honore du 2 nov. 1903. Nous nous faisons un plaisir de vous exprimer le contentement général, que la réception du n° 39 de *l'Art Suisse* a provoqué parmi les membres de notre section. Cette voix du nouveau Comité central nous promet une ère de tranquillité, de paix et de progrès.

Dans la mesure du possible nous nous efforcerons de tenir compte des vœux, exprimés dans votre lettre, et nous vous tiendrons au courant de tout ce qui se passe d'intéressant dans notre section.

Permettez-nous cependant de relever un point qui ne nous paraît pas suffisamment éclairci.

Pensez-vous que, si les séances se tiennent régulièrement pendant la première semaine du mois, et que vous receviez les communications la semaine suivante, il vous reste suffisamment de temps, pour les rédiger pour le journal afin qu'elles puissent encore paraître pour le 15 du même mois? Le temps nous semble bien court.

La section de Berne s'occupe en ce moment de l'organisation de son exposition habituelle de Noël, qui d'année en année prend plus de développement, et qui s'ouvrira le 29 du mois dans la salle des conférences du Musée des beaux-arts, pour durer jusqu'au 3 janvier.

Le mode de la formation d'un jury, composé de tous les exposants, et inauguré l'année passée, a été abandonné cette année et on a nommé un jury de cinq membres.

Le nouveau bureau de la section a été constitué comme suit pour une nouvelle période.

Président: M. K. Born; caissier: M. E. Lauterburg; secrétaire: R. Kiener.

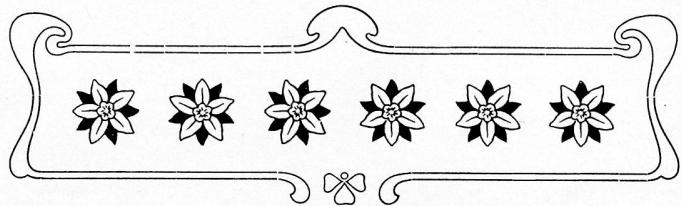
Dans la séance du 13 nov., une question a surgi au sujet des propositions pour le remplacement des membres sortants de la Commission fédérale des beaux-arts. Le Comité central s'en est-il occupé?

Au nom de la section de Berne,

Le secrétaire:	Le Président:
R. KIENER.	K.-L. BORN.

Si les sections nous font parvenir leurs communications avant le 10 du mois, nous aurons du 10 au 15 pour rédiger ou traduire. C'est suffisant.

Le retard apporté à la composition typographique de ce numéro nous empêche de revoir comme nous l'aurions voulu le texte allemand. Ce retard est dû à un surcroît de besogne de notre imprimeur. Nous espérons qu'il ne se renouvelera pas.



#### INHALTSVERZEICHNIS

1. Central-Komitee.
2. Das Subventionsprinzip und der Berich Winiger.
3. Rektification.
4. Mitteilungen der Sektionen.

#### CENTRAL-KOMITEE

Die Luzerner Sektion hat der Generalversammlung von 1901, sodann dem Centralkomitee von 1902 einen die Einführung eines neuen Prinzips in der Zusammenstellung unserer Jurys betreffenden Vorschlag gemacht, nämlich das Prinzip der Klassenjury. Anstatt die Jury aus Künstlern der verschiedensten Gattungen zu bilden, welche die Einteilung der ihnen zugewiesenen Werke im grossen Ganzen vornehmen, verlangt die Luzerner Sektion, jede Spezialität solle von Spezialisten beurteilt werden, nämlich die Malerei nur von Malern, die Bildhauerei nur von Bildhauern und so alle anderen Arten von Ausstellern.

Das Centralkomitee hat die Sektionen über ihre diesen Vorschlag betreffende Ansicht regelrecht befragt, doch geben ihre in den Nummern 21—27 der « Schweizer Kunst » abgedruckten Antworten keine sehr genauen oder zusammenhängenden diesen besonderen Punkt betreffenden Angaben. Wir erachten ihn jedoch als angenommen und werden ihn — insofern vor dem 10. Dezember d. J. keine Sektion eine andere Jurybildung verlangt — der Bundeskommission der « Schönen Künste » als Wunsch sämmtlicher Sektionen vorlegen.

Es ist dies nicht der einzige Vorschlag, welcher uns in Verlegenheit setzt. Auch hinsichtlich des Vorschlages des Herrn M. Baud, welcher verlangt, *die Aufstellung der Kunstwerke sollte der Jury zufallen*, haben wir keine näheren Angaben erhalten. Die meisten Sektionen haben die Frage nicht beantwortet. Indessen erachten wir sie — insofern nach obenbenanntem abgelaufenen Termine keine Sektion Einspruch erhebt — ebenfalls als angenommen.

Es bleibt nur noch der von dem gleichen Verfasser herührende, in seiner Abhandlung über die Kunst und die Majorität enthaltene Vorschlag, welcher in den Sektionen nicht beraten wurde, und dessen Grundgedanke uns in der Möglichkeit zu liegen scheint, eine Ausstellung von sich frei bildenden Gruppen zu Stande zu bringen, welche ihre eigenen Jurys hätten, was eine durch « Wahlverwandtschaft » begründete Gruppierung gestatten würde.